Collège
Édouard-Montpetit

582-234-EM

Hiver 2007

Département de Technique d'intégration multimédia

Plan de cours

COURS : **Introduction au montage des médias**

PROGRAMME : Technique d'intégration multimédia – 582.A1

DISCIPLINE : Multimédia – 582.A1

Pondération :	Théorie : 1	Pratique : 3	Étude personnelle : 2

PROFESSEUR DU COURS-GROUPE	BUREAU	☎ poste	✉ courriel ou site web
Marie-France Turcotte	D-2331	8339	marie-france.turcotte@college-em.qc.ca
Martine Berger	D-2331	8380	martine.berger@college-em.qc.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS *À remplir par les étudiants*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDONNATEUR DU DÉPARTEMENT	BUREAU	☎ poste	✉ courriel
GABRIELLE SCHLOESSER	*D-0213*	*8389*	gabrielle.schloesser@college-em.qc.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Ce cours s'adresse aux étudiants inscrits au programme de Technique d'intégration multimédia.

Conformément à l'approche programme et par compétence, chaque cours développe trois volets du savoir :

1. des éléments couvrant le domaine cognitif; ce que vous devez savoir
2. des éléments couvrant le domaine psychomoteur; ce que vous devez faire et comment vous devez le faire : le savoir-faire
3. des éléments couvrant le domaine socio affectif : le savoir être

Par ailleurs, des références aux connaissances et habiletés acquises dans ce cours seront utilisées dans d'autres cours du programme. Ainsi, l'habileté principale du cours, soit « Effectuer le montage des médias à l'aide de logiciels-auteurs » par le biais du montage de nombreux courts projets sera utile dans la plupart des cours du programme où l'étudiant doit réaliser des interfaces interactives. De plus, les habiletés développées à « planifier un montage » sont actualisées dans les cours de 2ième et 3ième année du programme afin que l'étudiant soit en mesure de scénariser efficacement un projet.

Ce cours est donc :

- préalable absolu au cours « Montage des médias » (582-324-EM)
- corequis pour aucun cours du programme
- nécessaire pour l'obtention du DEC en Technique d'intégration multimédia

OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) OU COMPÉTENCE(S)

Compétence :

- Effectuer le montage des médias à l'aide de logiciels-auteurs

Objectifs ministériels :

- 015M : Traiter les textes pour la mise en page écran

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activités d'enseignement

Des exposés magistraux, exercices, problèmes à résoudre, démonstrations, discussions, échanges, etc. constituent l'ensemble des outils utilisables pour les volets théoriques et pratiques du cours.

Par ailleurs, il se peut que certains cours théoriques incluent des activités tant théoriques que pratiques et inversement, des cours pratiques peuvent inclure des activités théoriques selon les besoins du contenu et du savoir à développer.

Travail personnel

Étude, lecture, travaux pratiques, recherche à la bibliothèque et sur Internet, relecture des notes de cours, préparation de questions sont des activités que les étudiants doivent réaliser individuellement ou en équipe.

PLANIFICATION DU COURS

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : semaine 1 et 2 : introduction		
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	**CONTENU**	**ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE**
1. Vérifier les fichiers 2. Planifier le montage 3. Assembler les médias	• Éventail des logiciels-auteurs actuellement utilisés pour monter des applications multimédia • Outils d'aide au montage et à la correction de l'interactivité (aide, débugger, point d'arrêt, etc.) • Analyse de la tâche à effectuer et planification d'une stratégie de montage • Révision : o Variables o Conditions o Boucles • Technique d'intersection des images-objet • Utilisation d'une minuterie	Réalisation des travaux de laboratoire Lecture des notes personnelles des étudiants Lecture des documents d'aide de Director : cours 1,2 Mise à jour de la compilation de scripts

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : semaine 3 à 5 : montage des questionnaires		
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	**CONTENU**	**ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE**
1. Vérifier les fichiers 2. Planifier le montage 3. Assembler les médias	• Outils d'aide au montage et à la correction de l'interactivité • Utilisation du pseudo-code pour planifier la programmation d'un projet • Technique d'utilisation des touches-clavier pour le montage d'un questionnaire • Utilisation des listes linéaires pour le montage d'un questionnaire • Utilisation des listes à propriété pour le montage d'un questionnaire	Réalisation des travaux de laboratoire Lecture des notes personnelles des étudiants Lecture des documents d'aide de Director : cours 3,4,5 Préparation du travail de mi-session : planification du déroulement du jeu, planification et amorce de la réalisation du design Préparation du travail de fin de session : travaux préparatoires Mise à jour de la compilation de scripts

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : semaine 6 et 7 : montage du projet de mi-session		
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	**CONTENU**	**ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE**
1. Vérifier les fichiers 2. Planifier le montage 3. Assembler les médias	• Outils d'aide au montage et à la correction de l'interactivité • Utilisation du pseudo-code pour planifier la programmation d'un projet • Scénarisation du projet final (fichiers-guides et travaux préparatoires) • Montage du jeu de mémoire • Révision	Réalisation des travaux de laboratoire Lecture des notes personnelles des étudiants Préparation du questionnaire de révision remis par l'enseignant Préparation du travail de mi-session : finalisation du design du jeu, intégration des éléments visuels du et programmation de l'interactivité Mise à jour de la compilation de scripts

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : semaine 8 : examen / montage du projet de mi-session		
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	**CONTENU**	**ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE**
Objectifs 1-2-3	• Examen théorique : o Examen donné en salle théorique et composé de questions à choix multiples, courts développements, vrai ou faux et associations.	

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : semaine 9 à 14 : montage du projet final		
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	**CONTENU**	**ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE**
1. Vérifier les fichiers 2. Planifier le montage 3. Assembler les médias	• Outils d'aide au montage et à la correction de l'interactivité • Utilisation du pseudo-code pour planifier la programmation d'un projet • Montage d'une section de contenu avec des hyperliens • Montage d'un panneau de contrôle du son • Montage d'une section utilisant la technique du MIAW (« movie in a window ») • Montage d'une section jeu, dont la préparation au travail final (jeu de Simon, labyrinthe, etc.) • Révision	Réalisation des travaux de laboratoire Lecture des notes personnelles des étudiants Lecture des documents d'aide de Director : cours 9,10,11,12,13 Préparation du quest. de révision remis par l'enseignant Préparation du travail de fin de session : préparation des éléments visuels, intégration et programmation de l'interactivité Mise à jour de la compilation de scripts

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : semaine 15 : examen		
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	**CONTENU**	**ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE**
Objectifs 1-2-3	• Examen théorique : o Examen donné en salle théorique et composé de questions à choix multiples, courts développements, vrai ou faux et associations.Présentation finale • Présentation finale : o Présentation du travail final devant l'ensemble des étudiants de première année.	

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Échéance	Pondération (%)
Projet de mi-session : Réalisation d'un jeu de mémoire	Travail individuel amorcé en théorie et en laboratoire, mais devant être complété par l'étudiant hors des heures de cours.	Objectifs 1-2-3	Fin du 7ième laboratoire	25 %
Dossier d'exercices	Travail individuel réalisé à chaque laboratoire par l'étudiant.	Objectifs 1-2	Exercice hebdomadaire à remettre à la fin de chaque période de laboratoire	15 %
Examen de mi-session théorique	Individuel	Objectifs 1-2-3	8ième semaine de cours	10 %
Projet final : Réalisation d'un CD-Rom sur la vie et l'œuvre d'un artiste	Travail d'équipe avec portion de l'évaluation individuelle	Objectifs 1-2-3	14ième semaine de cours	30 %
Présentation au client du CD-Rom sur la vie et l'œuvre d'un artiste	Présentation d'équipe avec portion individuelle	Objectifs 1-2-3	15ième semaine de cours ou pendant la semaine des épreuves communes	10 %
Examen final théorique	Individuel	Objectifs 1-2-3	15ième semaine de cours ou pendant la semaine des épreuves communes	10 %
			TOTAL :	**100**

* La description des travaux ainsi que les critères d'évaluation seront remis sur le réseau dans le dossier du cours.

CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

(1) NOTE DE PASSAGE

La note de passage d'un cours est de 60 %. En cas d'échec, l'étudiant doit reprendre son cours.

(2) PRÉSENCE AUX ÉVALUATIONS SOMMATIVES

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire. Il n'y a pas de reprise d'examen. Nous appliquerons la règle des tiers pour la tenue des examens. Ainsi, par exemple pour un examen d'une durée d'une heure l'étudiant ne peut plus entrer après 20 minutes du début de l'examen, soit le premier tiers. L'étudiant ne peut également quitter avant la fin du premier tiers, soit 20 minutes. Il n'y a pas de prolongation de temps pour un étudiant qui se serait présenté en retard à un examen.

Dans le cas d'absence à un examen pour des raisons de maladie grave, décès d'un proche, l'élève devra communiquer personnellement avec le professeur dans les jours qui suivent la date de l'examen et motiver son absence en présentant un document officiel. L'étudiant qui néglige cette procédure pourra se voir attribuer la note zéro pour cet examen.

(3) REMISE DES TRAVAUX

Tous les travaux doivent être remis aux dates fixées. L'étudiant qui remet un travail de mi- session ou de fin de session en retard pourra se voir imposer une pénalité de 10% de la note totale par jour de retard. La note 0 sera attribuée à tout travail mi-session ou de fin de session remis après 5 jours. Cependant,

l'étudiant qui, pour une raison grave, ne peut respecter les délais fixés, devra prendre contact le plus tôt possible avec son professeur et convenir avec lui des modalités de remise de son travail.

(4) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Collège. Ces normes sont disponibles **sous la rubrique « Aides à la recherche »** des centres de documentation du Collège. Voici l'adresse : www.collegeem.qc.ca/biblio. Un maximum de 5% de la note finale est la pondération accordée à la présentation matérielle des travaux.

(5) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Conformément à la politique institutionnelle du Collège, l'évaluation des travaux prendra en compte la qualité de la langue.

L'étudiant doit présenter ses travaux dans un français correct. Il s'agit d'une exigence de forme qui autorise le professeur à refuser un travail ou à en retarder l'acceptation jusqu'à ce que ledit travail soit satisfaisant.

La pondération accordée à la maîtrise du français est la suivante: un maximum de 10% de la note pour la qualité du français.

MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La présence au cours tant théorique que pratique est nécessaire à la réussite du cours. Toute absence doit être justifiée. Lorsqu'il y aura absence à plus de 20% des heures allouées à un même cours (ex: plus de 9 heures sur un cours de 45 heures, soit 3 cours), l'étudiant est tenu de rencontrer l'enseignant. En cas d'échec, le nombre d'absences sera pris en compte dans l'éventualité d'une révision de note.

Aucun retard n'est accepté dans les cours de théorie. L'étudiant ne peut entrer en classe une fois la porte fermée.

Pour le bon déroulement des laboratoires, un retard maximal de dix minutes sera toléré. L'étudiant ne peut entrer en classe une fois la porte fermée. Les retards fréquents sont comptabilisés dans le temps de présence obligatoire. Ainsi, chaque 10 minute de retard sera comptabilisé pour une heure.

Un étudiant qui quitte son cours avant la fin sans avoir obtenu l'autorisation de l'enseignant se verra comptabiliser une absence pour la partie manquante du cours.

L'étudiant doit participer activement aux activités pédagogiques.

L'étudiant doit prendre des notes en complément.

L'étudiant doit préparer les activités (ex.: lecture obligatoire, travail personnel, etc.)

L'étudiant doit réaliser les travaux exigés selon les politiques en vigueur.

L'étudiant doit respecter les consignes du laboratoire (les règlements sont affichés dans les laboratoires et distribués en annexe dans le plan de cours).

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Disquettes, cédéroms et écouteurs sont à la charge de l'étudiant.

MÉDIAGRAPHIE

ARMSTRONG, Jay et al. *Macromedia Director 8.5 shockwave studio : using Director 8.5 Shockwave Studio*, San Francisco : Macromedia Inc., 2001, 479 p.

AUDOUX, Thierry. *Director 8: La référence graphique*, Osman Eyrolles Multimédia, 2000.

UTIAN, Dean et al. *Fondation Director 8.5 Studio*, Birmingham : Friends of ED, 2001, 437p.

DELGORGUE, David. *Director 8.5 Shockwave Studio*, Paris : Micro Application Pratique, 2001, 495 p.

LECOMTE, Daniel et al. *Normes et les standards du multimédia*, Dunod, 2000.

MICHEL-DUTHEL, Gérard. Images *numériques et formats graphiques*, Paris : CampusPress, 2000, 291 p.

ROSENZWEIG, Gary. *Using Macromedia Director MX Special Edition,* Indianapolis : Que, 2003, 840 p.

RUHRBERG, K et al. *L'art au Xxe siècle : peinture, sculpture, Nouveaux médias, photographie*, Allemagne : Taschen, 2000, 840 p.

Revues et magazines à consulter

Avant & Après
Design Graphics
Print (America's Graphic Design Magazine)
Grafika
Computer Arts
Studio Magazine
Communication Art

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au collège Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la Politique de valorisation de la langue française, la Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence, les procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes.*

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Collège à l'adresse suivante : www.college-em.qc.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

AUTRES RÈGLES DÉPARTEMENTALES

Le département de Techniques d'intégration multimédia a défini un certain nombre de règlements et politiques afin d'assurer une qualité dans les cours et une fiabilité des équipements mis à la disposition de ses étudiants. Vous trouverez en annexe I, dans les laboratoires multimédia ainsi que sur le réseau en fichier électronique une copie de ces règlements. Merci d'en prendre connaissance.

ANNEXE I : AUTRES RÈGLES DÉPARTEMENTALES

1. **Accès aux laboratoires**
 - Vérifier sur l'horaire-cadre affiché à l'extérieur des laboratoires la disponibilité de ceux-ci.
 - S'il y a un cours dans le laboratoire, l'étudiant n'a pas accès aux ordinateurs.
 - Pour les périodes réservées aux travaux personnels (TPE), les étudiants du cours concerné sont prioritaires s'ils se présentent pendant la première demi-heure.
2. **Utilisation des laboratoires**
 - Les équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes, numériseurs, etc.) ne doivent servir qu'à des fins éducatives. L'usage du réseau Internet doit également respecter cette règle.
 - Les sonneries des cellulaires et téléavertisseurs doivent être désactivées.
 - Toute activité non autorisée, ayant lieu dans les laboratoires entraînera des mesures disciplinaires.

 Il est donc interdit :
 - d'installer ou d'utiliser des jeux dans un but récréatif;
 - de jouer pendant le temps de cours;
 - de changer les paramètres de présentation (affichage d'écran, image d'arrière-fond, écran de veille);
 - d'utiliser des logiciels non autorisés;
 - d'installer ou de désinstaller des logiciels ou toute autre source;
 - de télécharger des sources non autorisées;
 - de copier des logiciels;
 - d'écouter de la musique sans écouteurs;
 - de visionner de la pornographie ou tout autre matériel inconvenant;
 - d'utiliser le laboratoire à des fins non pédagogiques.
3. **Impression de documents**
 - Chaque étudiant possède un compteur lui permettant d'imprimer un nombre limite de documents en lien avec ses cours. Une fois ce nombre expiré, il devra s'acheter au comptoir une quantité d'impressions supplémentaires.
 - Les étudiants ne devraient pas imprimer des documents pendant les cours.
 - Chaque enseignant déterminera durant son cours le moment opportun pour imprimer les documents requis.
4. **Nourriture, bottes, manteaux**
 - Aucune nourriture, ni boisson ne sera tolérée dans les laboratoires.
 - Les bottes, manteaux et objets encombrants ne seront également pas acceptés dans les laboratoires.
5. **Fin d'une session de travail**
 - L'étudiant doit mettre fin correctement à une session de travail en se **déconnectant de sa station**. Il doit le faire dans les délais de son cours et respecter le fait que d'autres étudiants doivent prendre possession du poste pour le cours suivant.
 - Si de l'espace disque est alloué à **l'étudiant, il est responsable de son contenu**, et se doit d'utiliser cet espace pour ses **travaux scolaires uniquement**.
6. **Matériel à la charge de l'étudiant**
 - L'étudiant devra se procurer son propre matériel de sauvegarde (disquettes, cédéroms).
 - Pour des raisons d'hygiène, l'étudiant devra se procurer ses propres écouteurs. Un fil sera disponible à chaque poste pour en faciliter le branchement.
7. **Copie de sauvegarde et identification de vos disquettes et cédéroms**
 - Comme **l'étudiant est responsable de son travail**, il devra toujours faire une **copie de sécurité** dans son **compte personnel**.

- Aussi, on lui conseille d'enregistrer ses données sur disquette ou cédérom. À noter que l'utilisation des graveurs devra se faire **en dehors** des **périodes de cours**.
- En aucun cas, le département ne pourra être tenu responsable de la perte de données sur les postes des élèves. Lors de la remise d'un travail ou d'un examen, la perte d'un document électronique ne sera justifiée ni acceptable par les professeurs.
- L'étudiant doit bien identifier son matériel en inscrivant son nom et ses coordonnées sur son matériel.
- Rapportez au comptoir de prêt ou donnez à l'enseignant tout matériel oublié à un poste.

8. Problèmes techniques

- Un étudiant éprouvant des problèmes techniques doit le signaler au professeur qui se chargera de vérifier et s'il y lieu de corriger le problème. **Seul le personnel enseignant ou un technicien sont autorisés à brancher, débrancher ou déplacer des équipements informatiques** (numériseur, imprimantes, écrans, etc.
- Les enseignants et techniciens ne sont pas tenus de répondre aux problèmes techniques externes.

9. Respect des assignations de poste

- Un poste de travail est assigné à chaque étudiant en début de session. l'élève devra utiliser exclusivement ce poste à moins d'avis contraire ou d'une permission spéciale.
- Pour les périodes de théorie, le partage des postes sera déterminé par l'enseignant.

10. Respect de la confidentialité

- L'étudiant est responsable de garder son mot de passe personnel et confidentiel en tout temps.
- L'étudiant doit respecter, lorsqu'il y a lieu, la confidentialité des messages transportés sur les réseaux. Il doit s'abstenir de lire, accéder, modifier ou détruire tout message, texte, donnée, ou logiciel, sans l'autorisation du propriétaire.
- L'étudiant ne doit pas tenter de percer les mécanismes de protection des ordinateurs, des systèmes ou des messages (mots de passe, encryptage, etc.).

11. Respect des équipements

- Chaque étudiant doit prendre soin de l'équipement mis à sa disposition et sera tenu responsable de tout bris d'équipement. Il est donc interdit de s'asseoir sur les bureaux, de maltraiter l'équipement ou de faire toute activité pouvant détériorer l'équipement.
- L'étudiant doit respecter le règlement du Collège concernant le vol et le vandalisme. (voir Agenda)

12. Respect d'autrui

- Les données de chaque étudiant sont du domaine privé. Un étudiant ne peut donc pas utiliser, modifier ni détruire les données **ou l'identité** d'un autre étudiant en aucun moment.
- L'étudiant ne doit pas utiliser ou rendre accessibles des informations qui soient discriminatoires, sexistes, pornographiques, violentes dans leur langage ou dans leur présentation.
- Pour toute situation concernant le climat de relation entre étudiants, s'adresser au **coordonnateur du** département.

13. Respect des règlements

- Le département fera périodiquement la vérification du contenu des disques rigides dans ses laboratoires afin de vérifier le respect intégral des règlements.

14. Sanctions

- L'étudiant qui ne respecte pas les règles d'utilisation des laboratoires peut se voir imposer des sanctions en vertu des règlements du Collège.
- Une infraction entraînera une expulsion automatique des laboratoires et une rencontre obligatoire avec le département. Le département déterminera de la mesure disciplinaire selon l'offense.

15. Plagiat

- Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne la note de 0 pour l'examen ou le travail en cause.